



EN VUE

La PS3 arrive le 23 mars

Les amateurs de jeux vidéo peuvent commencer à décompter les jours : Sony a annoncé jeudi que la PlayStation 3, sa nouvelle console de jeux, sera lancée en Europe le 23 mars prochain. Au début, seul le modèle 60 gigaoctets sera disponible, à 599 €. Un million de PS3 seront mises sur le marché pour répondre à la demande. Une trentaine de jeux devraient être disponibles au moment du lancement. Sony annonce également une série de jeux téléchargeables, parmi lesquels une version entièrement haute définition de son titre vedette "Gran Turismo". ■

LE CHIFFRE

41 %

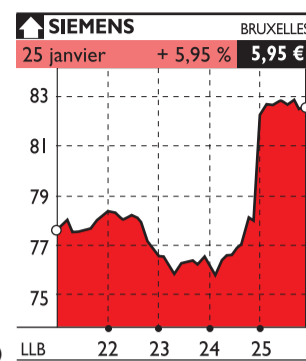
La construction pas à l'abri

Dans le secteur de la construction, les conditions de travail des ouvriers qui œuvrent à l'extérieur peuvent être améliorées, selon une enquête réalisée par la FGTB auprès de 4 000 travailleurs. Selon celle-ci, en effet, les protections contre le mauvais temps sont insuffisantes et le confort minimum requis sur les chantiers n'est pas atteint. La cote attribuée par les travailleurs est de 41 pc. ■

EN FORME

Siemens à contre-courant

A Francfort, l'action Siemens a enregistré une nette hausse après l'annonce de bons résultats trimestriels. Les principaux indices européens ont quant à eux fléchi. Le Bel 20 s'est inscrit à la baisse, plombé par Suez. (Pages 15-16)



Télécoms

On peut "pirater" les téléphones fixes

- ▶ De petits programmes permettent de créer des liaisons sur lignes fixes de manière anonyme.
- ▶ On peut ainsi mettre en contact téléphonique forcé des interlocuteurs.
- ▶ Le résultat peut être utile, économique, ou désastreux !

Si il est possible d'usurper l'identité de détenteurs de GSM via des SMS "truqués", on peut aussi jouer les pirates des télécoms sur les lignes fixes. Et cela, dans l'anonymat le plus total. La téléphonie numérique via Internet (VOIP) recèle, en effet, des failles de sécurité dont les autorités de régulation des télécoms n'ont apparemment pas encore pris toute la mesure.

Fabrice Myard, spécialiste des réseaux informatiques et télécoms (Draym.net) nous a, en effet, montré qu'il est aisé, au départ de sites télécoms payants, mais aussi gratuits, ou même de logiciels gratuits, d'intervenir de manière anonyme sur le réseau télécom. Un exemple ? Il est extrêmement aisé de se brancher sur un des sites mis sur pied par la société allemande Betamax, un peu partout dans le monde, pour bénéficier d'appels téléphoniques gratuits au départ d'un numéro déclaré vers le numéro composé. Rien de compliqué au départ du site voipbuster.com, sans aucun versement financier ni aucune preuve d'identité. La communication est rapide, on peut la suivre sur l'écran de son ordinateur, et elle est gratuite.



■ Le téléphone sonne, mais celui qui appelle n'est pas toujours celui qui a composé le numéro de son correspondant. Danger !

Ce qui est gênant, en termes de sécurité, c'est la possibilité de remplacer son numéro de téléphone par celui de quelqu'un d'autre. Et de mettre ainsi en contact, contre leur gré, deux personnes étrangères à l'appel. On peut évidemment imaginer de faire se rencontrer par téléphone une épouse et une maîtresse... Ou de jouer les entremetteurs virtuels dans le meilleur des cas.

Que pense-t-on de ce problème chez Belgacom ? Pour Thierry Bouckaert, le porte-parole de l'opérateur, il y a certes une faille de sécurité, "mais elle est négligeable par rapport aux avantages offerts par la téléphonie mo-

derne. Et il ne faudrait pas jeter le bébé avec l'eau du bain. En outre, il est possible de sécuriser ces technologies". Et puis, en tant qu'opérateur, Belgacom ne peut s'adjudger le rôle de régulateur du marché. D'autant que le coût réduit ou nul des appels téléphoniques VOIP assure à ce système un bel avenir. Au départ d'un site comme voipbuster.com, les appels vers des numéros fixes aux États-Unis sont gratuits...

Loi en préparation

En outre, nous explique encore Fabrice Myard, "il existe des logiciels téléchargeables sur Internet, et transposables sur certains GSM, qui permettent d'ef-

fectuer les mêmes opérations. Ici aussi, l'auteur des mises en contact peut conserver l'anonymat en opérant d'une machine non répertoriée, et avec des cartes prépayées". A qui peut-on se référer en la matière ? A l'IBPT, l'Institut belge des Postes et des Télécommunications, des ingénieurs spécialisés planchent sur les failles des systèmes actuels, et un texte de loi est en phase de consultation. Selon Georges Deneef (IBPT), "ce texte pourrait être modifié dans le sens d'un meilleur contrôle de l'identification des appelants. Mais cela demande une concertation étroite avec les opérateurs, et le parcours législatif est très long". Le texte

martyr est disponible sur le site Web de l'Institut. Pour Frédéric Pierard, ingénieur-conseil IBPT, "il n'y a pas à première vue d'abus de tarification, mais un risque lié à l'utilisation d'une déviation GSM au départ d'une ligne fixe, sans préjuger des problèmes de harcèlement ou de malveillance".

Si, apparemment, la balle est maintenant dans le camp des politiques, Thierry Bouckaert rappelle l'existence de la loi du 13 juin 2005 (art. 145, par. 83) qui interdit ce type d'utilisation des télécoms sous peine de poursuites. A condition de localiser le contrevenant, ce qui semble aujourd'hui assez difficile.

Patrick Van Campenhout

PRÉVENTION

Les conseils de l'IBPT

L'IBPT a mis hier en ligne sur son site Internet (www.ibpt.be) un texte sur les SMS malveillants rappelant aux familles des règles de sécurité, notamment à propos de l'envoi de SMS à l'attention des enfants. Comme nous l'évoquions dans un précédent article, il est simple de sécuriser un SMS en assortissant le message envoyé à un enfant ou un proche d'un petit code chiffré, inconnu d'un éventuel malveillant. Quid des appels non-solicités vers des lignes fixes déviés ensuite vers un GSM (et dès lors facturé au correspondant, à prix d'or s'il est à l'étranger) ? "La déviation des appels est un choix du titulaire de la ligne qui prend dès lors le risque de subir ce type de désagréments", nous explique-t-on à l'IBPT. (P.V.C.)

Énergie

Greenpeace : réduire de 50 pc les émissions de CO₂ d'ici 2050

- ▶ L'ONG propose sa révolution énergétique. Nucléaire et charbon bannis.

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 pc à l'horizon 2050 ? Un pari fou ? Greenpeace ne le croit pas. L'organisation non gouvernementale pense même que c'est la seule façon de lutter contre le réchauffement climatique. Et pour cela, elle a échafaudé tout un scénario intitulé "energy (r)evolution" qu'elle a présenté, hier, à Bruxelles et qui tient compte de l'évolution économique dans des

pays comme l'Inde ou la Chine.

Selon l'ONG, cette révolution énergétique doit combiner l'utilisation accrue des énergies renouvelables et une meilleure efficacité énergétique. "Des objectifs contraignants doivent être définis en accord avec les propositions de la Commission visant à une réduction annuelle de 1 pc de notre consommation énergétique", souligne l'organisation.

Le rapport montre que l'énergie renouvelable n'est pas un rêve pour le futur. En perpétuelle évolution technologique, ce marché connaît même une croissance considérable : son chiffre d'affaires s'élevait, en 2006, à 38 mil-

liards de dollars, soit 26 pc de plus que l'année précédente. L'ONG est convaincue que la génération future doit être celle du "solaire".

Cinq principes

L'énergie renouvelable pourrait fournir jusqu'à 35 pc des besoins énergétiques en 2030, affirme le rapport. L'étude commandée à l'Institut allemand d'aérospatiale (DLR) démontre qu'au niveau planétaire, 70 pc de l'électricité pourraient être produits par des renouvelables, tout comme 65 pc du chauffage.

"Pour rendre ces énergies compétitives, il est impératif de mettre

un terme à la subvention des énergies fossiles ou nucléaire et d'appliquer de manière conséquente le principe du pollueur-payeur". Et Greenpeace d'inviter l'ensemble des décideurs politiques du monde "à cesser progressivement de soutenir toute production énergétique d'origine fossile ou nucléaire".

Le scénario établi pour la Belgique démontre qu'il est nécessaire de réduire de 40 pc notre consommation énergétique. Une fois cette réduction réalisée, la Belgique pourra produire 65 pc de son électricité au départ d'énergies renouvelables, affirme Greenpeace.

La "révolution" de Greenpeace s'articule autour de cinq principes clés. Un, appliquer des "solutions renouvelables et propres et des systèmes énergétiques décentralisés" (où la consommation est très proche de la production d'énergie). Deux, respecter les limites naturelles. Trois, sortie progressive des "énergies sales et non durables". Le nucléaire et le charbon sont visés. Quatre, l'équité et l'honnêteté. Cela signifie que tout le monde, y compris les pays pauvres, aura accès aux services liés à l'énergie. Cinq, découpler la croissance de la consommation d'énergie fossile.

AvC